

RÉSIDENCE XR FARNESE - MEDICI Règlement Appel à candidatures 2023



L'appel à candidatures est ouvert du **mardi 3 janvier** au **mercredi 1^{er} mars 2023**, minuit (GMT). Formulaire d'inscription : call-for-applications-farnese-medici-xr-residency-2023.paperform.co

Document mis à jour le 19 décembre 2022.

1- À propos de la Résidence XR Farnese - Medici

1.1 - Présentation. Initiée en 2021 par l'Ambassade de France en Italie et l'Institut Français Italia, en partenariat avec NewImages Festival, l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et Rai Cinema, la Résidence XR Farnese - Médicis est un dispositif inédit en Italie dédié à la création immersive.

Ouverte à l'ensemble des réalités étendues (virtuelle, augmentée, mixte), cette résidence doit permettre à un·e créateur·rice français·e ou résidant·e en France de vivre une expérience unique et de bénéficier d'un moment privilégié pour développer et faire connaître son projet ainsi que pour étoffer son réseau professionnel. Elle sera également l'occasion de renforcer les

liens et de créer de nouvelles synergies entre la France et l'Italie dans le domaine des innovations créatives.

1.2 - Déroulé de la résidence. Du 18 septembre au 15 octobre 2023 à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis. Outre le séjour à la Villa Médicis à Rome, le·a lauréat·e aura la possibilité de se rendre dans divers festivals italiens ou évènements partenaires de l'IFI prévus entre le mois d'août et le mois d'octobre 2023. Dans le cadre de sa Résidence, l'artiste ou créateur·rice ira à la rencontre de l'écosystème local.

1.3 - Objectifs. Le projet accompagné par la Résidence XR Farnese - Médicis devra être restitué à l'occasion d'une présentation exclusive lors de NewImages Festival (2024). À l'issue de sa résidence, le / la créateur·rice devra proposer un compte-rendu de son expérience, de son travail et de l'évolution du projet pendant cette période.

1.4 - Avantages. Ce programme garantit notamment au / à la lauréat·e :

- 4 semaines de résidence à la Villa Médicis de Rome, logement compris
- une dotation de 6 000€¹
- une mise en relation avec l'écosystème XR local
- l'acquisition d'une version / déclinaison 360 du projet par Rai Cinema (préachat : 2 000€)

Autres contreparties :

- présentation exclusive du projet dans le cadre de NewImages Festival
- accréditation pour les Journées pro de NewImages Festival 2024
- invitation à des festivals et évènements professionnels en Italie² (à confirmer : Mostra de Venise, Cinecittà, MIA de Rome, TSFM de Turin, MEET de Milan...)
- dans le cadre de déplacements ou de rencontres professionnelles en lien avec le projet, possibilité d'une prise en charge d'un hébergement à Naples ou à Florence³

¹ Cette dotation couvrira les frais de déplacement à Rome, les frais de déplacement et/ou d'hébergement du / de la lauréat·e pour d'autres déplacements professionnels en Italie liés à la résidence, les per diem. Elle pourra également être investie dans le développement du projet. Le versement s'effectuera en deux fois : 50% à la signature du contrat et 50% au cours du mois de la résidence.

² Prise en charge des accréditations. Frais de déplacement et d'hébergement couverts par la dotation.

³ Sous réserve de disponibilité, à déterminer avec les équipes de l'Institut français Italia. Les frais de déplacement seront quant à eux couverts par la dotation.

2- Conditions d'éligibilité

2.1 - Profil des postulant·es.

- artiste, créateur·rice ou porteur·euse d'un projet XR en développement
- être âgé·e d'au moins 18 ans
- de nationalité française ou résidant en France
- parlant anglais et/ou italien
- professionnel·le confirmé·e, justifiant de premières expériences dans le domaine de la XR

2.2 - Projets acceptés. Ce programme est ouvert à tout type de projet XR (réalité virtuelle 360 ou interactive, augmentée, mixte, installation incluant des technologies immersives), sous réserve que celui-ci soit de production ou de coproduction française et pourra être acheté par Rai Cinéma ensuite sous format 360°. L'œuvre pourra être sous un format LBE, spectacle immersif, bande dessinée, installation, mapping vidéo etc. mais devra obligatoirement pouvoir être déclinée en format 360°.

3- Processus d'inscription

3.1 - À propos de l'appel à candidatures. L'inscription du projet :

- doit être faite en anglais
- doit être faite [en ligne](#) avant le mercredi 1er mars 2023 (minuit, GMT)
- est gratuite pour l'ensemble des postulant·es

À noter également :

- les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en considération
- il n'y a pas de temps limite imparti pour compléter [le formulaire](#)
- vos informations sont automatiquement sauvegardées en local ; vous pouvez donc fermer et/ou revenir ultérieurement au formulaire depuis le même appareil et le même navigateur (hors fenêtres de navigation privée)

Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre les derniers jours de l'appel à candidatures pour soumettre votre projet, afin d'éviter tout problème technique.

En inscrivant un projet, vous reconnaissez détenir les droits afférents à celui-ci ou être habilité·e par tou·tes les autres ayants droit. Les partenaires de la Résidence XR Farnese - Médicis ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de réclamation, conflit ou poursuite en lien avec l'inscription du projet.

3.2 - Informations requises. Avant votre inscription, nous vous invitons à prendre connaissance des informations et pièces demandées dans le dossier de présentation devant être joint à votre inscription (dans le même ordre que ci-dessous) :

- une copie de la carte d'identité ou du passeport (pour les personnes de nationalité française)
- ou
- une copie de la carte de résident·e ou du visa de travail (pour les personnes de nationalité étrangère résidant en France)
- une biographie
- un CV
- un portfolio des précédents projets
- une lettre de motivation
- une lettre de recommandation (facultative)

- un synopsis (long) du projet
- une note d'intention
- une fiche technique
- des visuels du projet (le cas échéant)
- un budget prévisionnel
- un plan de financement
- un planning de production prévisionnel
- le plan de travail envisagé pour la résidence (prévisionnel)

4- Sélection et engagements

4.1 - Comité de sélection. Un comité de sélection constitué du directeur de la Villa Médicis ou son/sa représentant·e, de représentant·es de NewImages Festival, de l'Institut français Italia et de Rai Cinema évaluera les projets éligibles.

4.2 - Notification et annonce officielle. Le nom du / de la lauréat·e sera officiellement annoncé lors de la cérémonie de clôture de la 6e édition de NewImages Festival, le vendredi 7 avril 2023. Chaque postulant·e aura au préalable été notifié·e par e-mail de la décision du comité de sélection concernant sa candidature.

4.3 - Garanties et avantages pour le / la lauréat·e. Voir “1.4 - Avantages”.

4.4 - Obligations du / de la lauréat·e. Un contrat récapitulant l'ensemble des engagements de part et d'autre sera signé entre le / la lauréat·e et les partenaires du programme.

En amont de la résidence, il / elle s'engage :

- à transmettre aux partenaires le plan de travail (incluant les déplacements envisagés) prévu pendant la résidence

Pendant / à l'issue de la résidence, il / elle s'engage :

- à rencontrer et échanger avec les autres artistes en résidence à la Villa Médicis
- à mener à bien le plan de travail prévu
- à partager aux partenaires à l'issue de sa résidence un compte-rendu de son expérience, de son travail et de l'évolution du projet pendant cette période

Concernant le projet, il / elle s'engage :

- à ce que le projet soit restitué durant NewImages Festival 2024
- à une présentation exclusive du projet dans le cadre de NewImages Festival
- à présenter le fruit de son travail en résidence (prototype, work-in-progress) dans le cadre de NewImages Festival 2024 (dans le cas où le projet ne serait pas encore finalisé à cette date)
- à produire une version / adaptation / déclinaison 360° de tout ou partie du projet qui sera proposée sur l'application [Rai Cinema Channel VR](#)
- à faire figurer dans les crédits du projets et sur l'ensemble des supports de communication les logos qui seront transmis par les partenaires
- à autoriser les partenaires de la résidence⁴ à communiquer ou à présenter le projet à des fins promotionnelles dans le cadre de leur programmation

⁴ NewImages Festival, Ambassade de France en Italie, Institut français Italia, Académie de France à Rome - Villa Médicis, Rai Cinema.

5- Calendrier

Mardi 3 janvier 2023 : ouverture de l'appel à candidatures.

Mercredi 1^{er} mars 2023 : clôture de l'appel à candidatures (minuit, GMT).

Début mars 2023 : notification des finalistes et non sélectionné·es.

Mi mars 2023 : entretiens en ligne avec les finalistes.

Vendredi 7 avril 2023 : annonce du/de la lauréat·e lors de la cérémonie de clôture (Journées pro) de NewImages Festival.

6- Contact

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question :
newimages@forumdesimages.fr